

## DECISION N°028

« Commande Public » Autres contrats

### ROUSSELOT CHRISTELLE « ANIMATIONS SPORTIVES) / VILLE DE POMPEY CENTRE DE LOISIRS AOUT 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser des animations sportives lors du centre de loisirs du mois d'août 2026

Vu la proposition de Madame ROUSSELOT Christelle,

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer une convention avec Madame ROUSSELOT Christelle éducatrice sportive demeurant 421 rue de Venezu 54670 MALLELOY pour les animations du 18 au 25 août au centre de loisirs.
- Le montant de la prestation s'élève à 200.00 euros TTC pour une prestation de 5 heures.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6042

Fait à Pompey le 8 juin 2026

Le Maire,  
  
Laurent TROGLIC



Publié notifié le 9/6/2026  
Transmis à la Préfecture le 9/6/2026